Comité Technique Paritaire

18 mars 2011

Le CTPD de ce jour s'ouvre à la vieille d'une grande manifestation nationale dénonçant l'asphyxie programmée du service public d'éducation. Cette étape supplémentaire de mobilisation des citoyens, des associations, des organisations syndicales, prouve notre attachement à une éducation de qualité pour nos jeunes, loin d'une logique comptable contestable.

Nous sommes et resterons mobilisés pour défendre ces principes et nos valeurs, antinomiques avec les orientations actuellement prises.

C'est dans ce contexte de revendication qualitative des conditions d'enseignement que nous avons travaillé ce CTPD.

Pour l'UNSA EDUCATION, il y a cohérence entre notre appel à mobilisation pour dénoncer des suppressions de postes, la revendication de moyens en personnel et le travail concerté pour des créations locales.

Le groupe de travail préalable, que vous avez initié, a fait preuve, et nous vous en remercions, d'une volonté positive de transparence et de concertation.

La recherche d'un maximum de supports a permis des créations de postes. Preuve, s'il en fallait, que les besoins dans le département sont bien réels. Cette réponse locale nous satisfait.

Il n'en reste pas moins vrai que se pose le problème des personnels qui vont combler ces postes.

Si nous nous félicitons de l'intégration des vacataires dans les plafonds d'emploi, nous ne pouvons occulter les problèmes créés dans les établissements. La résorption de la précarité doit s'accompagner de créations de postes réels. Nous voulions également éclaircir certains points :

- L'enveloppe académique prévoyait 89 postes équivalents temps plein. Les documents n'en font apparaître que 81.Comment expliquer cette différence ?
- Des collègues PLP se retrouvent en mesure de carte scolaire (3 à Parentis), sans postes vacants dans leur discipline. Que va-t-on leur proposer ? La reforme de la voie professionnelle génère ces situations personnellement et professionnellement difficiles. Il est urgent qu'une réponse satisfaisante leur soit donnée.
- Nous souhaiterions que nous soit communiquée la liste complète des postes avec complément de services donnés.

Porté par le souci de l'intérêt des personnels, l'UNSA EDUCATION a pour principe de reconnaître le positif existant, de le revendiquer lorsque absent, de le négocier quand cela est possible, de mobiliser pour le réclamer.

C'est dans cet esprit que nous avons abordé ce CTPD, instance technique, qui de surcroît nous donne des réponses locales positives. Pour autant, nous resterons mobilisés pour dénoncer en d'autres lieux le traitement fait à notre éducation et à ses personnels.

Christine MENDIBOURE
Secrétaire départementale UNSA EDUCATION